

*Province de Québec*

*Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska*

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

# AVIS PUBLIC

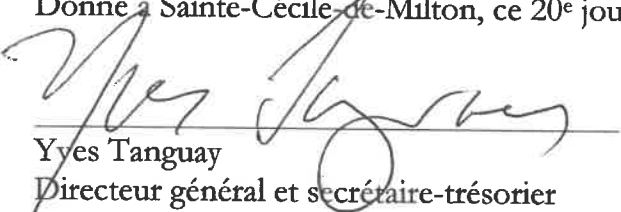
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 601-2020  
RÈGLEMENT CONCERNANT LA CITATION DE  
L'ANCIENNE ÉCOLE ET DU VIEL HÔTEL DE  
VILLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-  
CÉCILE-DE-MILTON À TITRE D'IMMEUBLE  
PATRIMONIAL**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 14 avril 2020, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 601-2020 CONCERNANT LA CITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE ET DU VIEL HÔTEL DE VILLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL.**

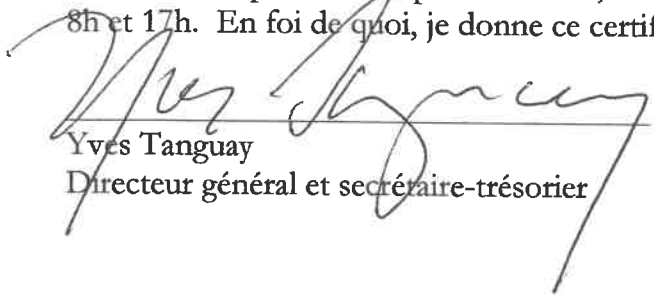
Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.

  
Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 20 avril 2020, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 avril 2020.

  
Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier